

# MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Procédure adaptée restreinte



22 Avenue de Verdun – 33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE  
Tél : 05.57.46.20.58 / E-mail : [contact@paysfoyen.fr](mailto:contact@paysfoyen.fr)

Marché 2026-05-02\_MO-AC

## ***REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) Phase Candidature***

**REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES DE  
MAITRISE D'ŒUVRE SUR LE PROGRAMME  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Pouvoir Adjudicateur :**

Communauté de Communes du Pays Foyen  
22 Avenue de Verdun  
33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE

**Personne habilitée à signer le présent accord cadre à bons de commande :**

Monsieur José BLUTEAU  
Président de la Communauté de Communes

**Comptable public assignataire :**

Madame la Responsable du SGC de Coutras-Coutras

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> - Objet**

---

La présente consultation a pour objet la réalisation de prestations de services de maîtrise d'œuvre sur les programmes d'assainissement collectif de la **Communauté de Communes du Pays Foyen** :

- ✚ Missions de maîtrise d'œuvre telles que définies par la loi MOP (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, OPC et AOR) ;
- ✚ Missions complémentaires : assistance à maîtrise d'ouvrage, étude hydraulique, établissement de servitudes liées aux ouvrages, réalisation de dossiers administratifs et de demande de subventions...

Les programmes porteront sur les infrastructures d'assainissement collectif de la Communauté de Communes du Pays Foyen et comprendront principalement des opérations de construction et réhabilitation d'équipements et ouvrages, de renforcement et de réhabilitation de réseaux.

Plus précisément, les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre porteront sur :

- ✚ La réalisation des prestations prévues par la loi MOP (loi 85-707 du 12 juillet 1985 modifiée et de l'arrêté du 21 décembre 1993 pris en application. Le domaine concerné est celui de l'infrastructure et plus précisément celui du domaine de l'assainissement collectif
- ✚ Les études préalables, les études d'avant-projet et de projet, les dossiers de demande de subventions
- ✚ La constitution des dossiers de consultation des entreprises de travaux ou des bureaux d'étude
- ✚ L'assistance à la passation des marchés d'études et de travaux
- ✚ Le suivi des projets et des travaux par des réunions, la rédaction et la production de documents, le suivi financier, la réception et l'établissement de DOE
- ✚ La préparation des documents et le suivi des échanges avec les différents partenaires
- ✚ Le conseil du Maître d'ouvrage dans la définition de ses besoins d'études et de travaux.

## **ARTICLE 2 – Conditions de la consultation**

---

### **2-1. Etendue et mode de la consultation.**

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée restreinte définie aux articles R2123-1, R. 2142-15 à R 2142-18, R.2162-1 à R 2162-6 et R2172-1 du code la commande publique.

La procédure se déroulera en deux étapes et seuls les candidats retenus à l'issue de la première phase seront invités à retirer le dossier de consultation des entreprises.

A l'issue de la procédure, un accord-cadre à bons de commande sera conclu avec un seul opérateur économique. Il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission des bons de commande qui seront notifiés par le Pouvoir Adjudicateur en fonction de la survenance des besoins.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant minimum de 80 000 euros HT et avec un montant maximum de 215 000 euros HT. Chaque bon de commande précisera la consistance des ouvrages, le montant et le délai d'exécution.

Le présent accord cadre à bons de commande sera conclu pour une durée de 36 mois à compter de la notification.

## **2-2. Décomposition en tranche et en lots.**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots car la nature des prestations ne permet pas, pour des raisons de cohérence technique, l'identification de prestations distinctes.

## **2-3. Conditions de participation des concurrents.**





L'accord-cadre à bons de commande pourra être attribué à un prestataire unique ou à un groupement d'entreprises.

Dans l'hypothèse d'un groupement, le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché ; toutefois, le pouvoir adjudicateur souhaite avoir un interlocuteur unique (mandataire d'un groupement solidaire ou mandataire solidaire d'un groupement conjoint).

## **ARTICLE 3 – Contenu du dossier**

---

Le dossier de consultation est constitué par les pièces suivantes :

-  Le présent règlement de consultation
-  L'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication
-  Le modèle de formulaire DC1
-  Le modèle de formulaire DC2

Seuls les candidats retenus à l'issue de cette première phase seront invités à retirer le dossier de consultation des entreprises.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable, gratuitement, après inscription sur le profil via le site des marchés publics d'Aquitaine : <https://demat-ampa.fr>

## **ARTICLE 4 – Dossier de candidature**


---

Le dossier de candidature devra comprendre tous les documents et attestations de nature à justifier les qualités et capacités du candidat dans les conditions précisées par les articles R. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Le dossier de candidature comprendra entre autres :

-  Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :
- Lettre de candidature (DC1 ou format libre) et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC1 ou format libre)
  - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- ✚ Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du présent accord cadre à bons de commande, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
  - Déclaration appropriée des banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- ✚ Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement au cours des trois dernières années
  - La déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation d'accords-cadres de même nature
  - Des références en matière de prestations similaires
  - Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants, ou tout autre moyen de preuve équivalent
- ✚ Les attestations sociales et fiscales visées aux articles R. 2142-19 à R. 2142-27 du code de la commande publique.
- ✚ Si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

**D'une manière générale, le candidat pourra fournir tous autres documents qu'il jugera utile pour conforter ses capacités et répondre aux critères de sélection des candidatures détaillés à l'article 6.**

## **ARTICLE 5 – Conditions d'envoi et de remise des dossiers de candidature**

La remise des plis par voie électronique est obligatoire.

La Communauté de Communes du Pays Foyen dispose d'un profil acheteur accessible à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr/>

Copie de sauvegarde :

Conformément à l'article R. 2132-11 du code de la commande publique, les candidats peuvent effectuer à la fois une transmission électronique et, pour éviter tout problème, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique (CD, clé USB, ...) ou sur support papier.

Cette copie de sauvegarde doit être transmise dans les délais impartis pour la remise des candidatures. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention : « copie de sauvegarde – accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de prestations de maîtrise d’œuvre sur le programme d’assainissement collectif » et adressée par courrier ou déposée contre récépissé à :

Communauté de Communes du Pays Foyen  
A l’attention du service Juridique & Marchés Publics  
22 avenue de Verdun  
33220 Sainte-Foy-la-Grande

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- Si un programme informatique malveillant est détecté dans le dossier de candidature et les offres. La trace de cette malveillance sera conservée.
- Lorsqu’une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique et n’est pas parvenue dans les délais ou n’a pas pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

Si le pli n’est pas ouvert, il est détruit à l’issue de la procédure.

## **ARTICLE 6- Analyse des dossiers de candidature**

---

La sélection des candidatures sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les candidatures seront analysées en fonction des critères définis ci-après.

Le jugement des candidatures s’effectuera à partir des critères pondérés suivants :

<b>Références et capacités professionnelles</b> - appréciation des références exécutées au cours des 5 dernières années et des certifications de qualification professionnelles	<b>60 %</b>
<b>Capacités techniques</b> - appréciation des moyens humains, matériels et informatiques mis en œuvre	<b>40%</b>

Les trois candidats les mieux classés à l’issue de l’analyse des candidatures seront admis à participer à la phase 2 de la procédure. Le dossier de consultation leur sera transmis via le profil acheteur de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Les autres candidats seront informés, dans les plus brefs délais, que leur candidature n’a pas été retenue.

## **ARTICLE 7 – Renseignements complémentaires**

---

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent adresser une demande directement via le site des marchés publics d'Aquitaine <https://demat-ampa.fr>

Les réponses seront adressées aux personnes ayant retiré un dossier au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des candidatures.